

SÉANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Yves Germain, Jean-Pierre Allard et Marcel Dubé.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2016-07-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016
- 3) Adoption du registre des chèques au 30 juin 2016
- 4) États comparatifs au 24 juin 2016
- 5) RIDR – Achat de bacs de compostage
- 6) MRC Antoine-Labelle – Mandat amendement (Règlement de zonage 2002-05)
- 7) Avis de motion – Règlement de zonage 2002-05
- 8) Avis de motion – Règlement de dérogation mineure
- 9) Réserve naturelle
- 10) Travaux Vieille Route 11 – de la Sylve – Lalonde et Poulin
- 11) Offre de service – Donovan Experts-Conseils Inc.
- 12) Informations et correspondances
 - a) Chemin Richard
 - b) Site internet
 - c) VHR
 - d) Internet
 - e) Réseau de la santé
- 13) Varia
 - A) Chemin Beaulieu
 - B) Fête de la famille
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2016-07-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 juin 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2016-07-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 JUIN 2016

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de juin 2016 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1600231 à C1600321, totalisant 172 836.26\$ et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2016;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1600149 à P1600155 (élus), P1600168 à P1600169 (comité) totalisant 3 934.07\$ et les numéros P1600143 à P1600148, P1600156 à P1600167 et P1600170 à P1600186 (employés) totalisant 16 824.25\$ et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2016.

Adoptée

2016-07-04

4. ÉTATS COMPARATIFS AU 24 JUIN 2016

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états financiers comparatifs au 24 juin 2016, tel que préparé et transmis par le directeur général, Richard Gagnon.

États financiers comparatifs au 24 juin 2016

REVENUS	BUDGET 2015	REEL 2015	BUDGET 2016	REEL 2016
Taxes foncières	583 638,00\$	585 735,00\$	596 712,00\$	606 581,00\$
Taxes spéciales - Barrage	-	-	-	-
Ordures & récupération	84 000,00\$	83 360,00\$	85 000,00\$	83 900,00\$
Revenus sources locales	28 000,00\$	16 200,00\$	34 800,00\$	17 000,00\$
Transferts inconditionnels	35 270,00\$	-	35 270,00\$	-
Transferts conditionnels	114 642,00\$	133 350,00\$	115 067,00\$	74 000,00\$
TOTAL	845 550,00\$	818 645,00\$	866 849,00\$	781 481,00\$

DÉBOURSÉS

Administration générale	315 165,00\$	184 500,00\$	312 000,00\$	175 500,00\$
Sécurité publique	129 196,00\$	32 200,00\$	126 325,00\$	27 108,00\$
Transport routier	217 374,00\$	124 977,00\$	233 360,00\$	144 000,00\$
Hygiène du milieu	66 030,00\$	40 714,00\$	68 760,00\$	40 300,00\$
Loisirs et culture	73 765,00\$	31 600,00\$	79 425,00\$	36 400,00\$
Urbaniste	20 080,00\$	7 300,00\$	20 927,00\$	9 960,00\$
Frais de financement	5 500,00\$	5 639,00\$	9 054,00\$	2 345,00\$
Immobilisations et Affectations				
<input type="checkbox"/> infrastructure	12 780,00\$	-	12 740,00\$	-
<input type="checkbox"/> remboursement en capital	6 000,00\$	673,20\$	4 300,00\$	-
TOTAL	845 890,00\$	395 403,20\$	866 891,00\$	435 613,20\$

Adoptée

2016-07-05

5. RIDR – ACHAT DE BACS DE COMPOSTAGE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité fait le choix d'autoriser la RIDR à aller en règlement d'emprunt pour l'achat des bacs de compostage, et ce, pour les cinq (5) municipalités de la Rouge.

Adoptée

2016-07-06

6. MRC ANTOINE-LABELLE – MANDAT AMENDEMENT (RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-05)

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

De demander aux services d'urbaniste de la MRC Antoine-Labelle de modifier le règlement de zonage 2002-05 concernant les clôtures, les haies et autres ouvrages.

Adoptée

- 2016-07-07 **7. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-05**
- Le conseiller Vincent Mainville, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure, qu'il y aura amendements au Règlement de zonage 2002-05.
- Adoptée
- 2016-07-08 **8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE DÉROGATION MINEURE**
- Le conseiller Luc Bélisle, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance ultérieure, qu'un projet de règlement de dérogation mineure sera présenté et qui abrogera le règlement # 93-02.
- Adoptée
- 2016-07-09 **9. RÉSERVE NATURELLE**
- CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 54 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques peut reconnaître comme réserve naturelle toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation;
- CONSIDÉRANT QU' un tel cas est survenu à la Municipalité de Chute-St-Philippe, sans que la municipalité ne soit consultée et que cela engendrera plus d'inconvénients que d'avantages pour l'ensemble des citoyens qu'elle représente;
- CONSIDÉRANT QUE l'alinéa 19 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit qu'une propriété qui a été décrétée comme étant une réserve naturelle en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel est exempte de toute taxe foncière municipale ou scolaire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que cette action cause une iniquité envers les autres citoyens payeurs de taxes foncières étant donné que la propriété privée possédant le statut de réserve naturelle utilise et bénéficie des services publics rendus à la population, tout en ne contribuant pas au fardeau fiscal que ces services occasionnent;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu unanimement d'appuyer la Municipalité de Chute-St-Philippe dans ses démarches auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant l'annulation de l'entente de reconnaissance de réserve naturelle et l'obligation par le ministère de consulter les instances directement concernées, soit les municipalités.
- Adoptée
- 2016-07-10 **10. TRAVAUX VIEILLE ROUTE 11 – DE LA SYLVE – LALONDE ET POULIN**
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter les factures des Entreprises Sylvain Bélanger, représentant l'entente convenue de gré à gré avec le directeur général, Richard Gagnon, pour les travaux à être effectués sur les chemins Vieille Route 11, de la Sylve, Lalonde et Poulin pour un montant de 15 597.29\$ plus les taxes applicables.
- Adoptée
- 2016-07-11 **11. OFFRE DE SERVICE – DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.**
- Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter l'offre de service de Donovan Experts-Conseils Inc. négociée de gré à gré avec le directeur général, Richard Gagnon, pour des travaux d'expertise géothermique des sols sur le projet de rehaussement de la digue permettant la protection et la pérennité de la rampe de mise à l'eau du Parc Georges-Painchaud, et ce, pour un montant de 9 600\$ plus les taxes applicables.
- Adoptée

12. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

- a) *Chemin Richard*
- b) Site internet
- c) VHR
- d) Internet
- e) Réseau de la santé

13. VARIA

2016-07-12

A) PLAN DU CHEMIN BEAULIEU

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le plan représentant le chemin Beaulieu étant composé d'une partie du Lot 9-13-6 et une partie des lots 9-2-3, 9-2-4, 9-2-7, 9-11-1, 9-11-2, 9-12, 9-42, 9-43, et 9-44 du rang 3 du cadastre du canton de Boyer dans la circonscription foncière de Labelle tel que préparé par Groupe Barbe & Robidoux dossier 15L-294, minute 11781, Plan 9295-B.

Adoptée

2016-07-13

B) FÊTE DE LA FAMILLE

Considérant que la Municipalité de Lac-Saguay a adopté la mise en place d'une Politique familiale et des aînés le 4 mai 2015;

Considérant que l'Association Chasse et Pêche de Lac-Saguay et Lac-Allard organise la Fête de la famille, et ce, pour le 27 août 2016 au Parc Georges-Painchaud;

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

De contribuer financièrement pour un montant de 150\$ à la Fête de la famille organisée par l'Association Chasse et Pêche de Lac-Saguay et Lac-Allard.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-07-14

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h20

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2016-07-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse